



ANNEXE A

Le calendrier suivant doit être respecté :

- a) 1^{ière} année - Obtenir une Vérification de MyBackCheck.com
 - b) 2-3^{ième} années - Remplir le formulaire annuel de déclaration d'infraction (inclus)
 - c) 4^{ième} année - Obtenir une Vérification de MyBackCheck.com
 - d) 5-7^{ième} années - Remplir le formulaire annuel de déclaration d'infraction (inclus)
 - e) 8^{ième} année - Obtenir une Vérification de MyBackCheck.com
 - f) 9-11^{ième} années - Remplir le formulaire annuel de déclaration d'infraction (inclus)
 - g) 12^{ième} année - Obtenir une Vérification de MyBackCheck.com
- etc.....



Formulaire annuel de déclaration d'infraction

Diocèse de Sault Ste-Marie

Pour les clercs, les employés et les bénévoles à responsabilités

Veillez compléter ce formulaire si vous avez obtenu récemment, c'est-à-dire depuis les trois (3) dernières années, une « vérification des antécédents criminelles » au poste de police ou par mybackcheck.com. Veuillez noter qu'une « déclaration d'infraction » est exigée chaque année, pour une période de trois (3) ans et une nouvelle vérification des antécédents criminelles est requise pour la quatrième (4) année.

Nom : _____

Paroisse ou Ministère: _____

Je DÉCLARE, depuis ma dernière « vérification des antécédents criminelles » en date du _____, que je n'ai aucune accusation ni aucune déclaration de culpabilité en vertu du Code criminel du Canada.

Signature: _____

Signé en ce: _____ Ville _____
Date Endroit

OU

J'ai été accusé ou reconnu coupable d'une ou de plusieurs infractions criminelles au titre du Code criminel du Canada pour lesquelles il n'y pas eu de pardon judiciaire. Veuillez indiquer sur une autre page les accusations et ou les infractions et, le cas échéant, la date du procès, le lieu du tribunal et la déclaration de culpabilité.

Signature: _____

Signé en ce: _____ Ville _____
Date Endroit

La soumission de faux renseignements sur cette déclaration serait contraire au protocolaire. Pour les clercs, le chancelier fera la vérification des formulaires de déclarations d'infraction annuels conformément à la politique du diocèse et il conservera une copie de cette déclaration dans le dossier du prêtre/diacre (voir canon 285).